

Entretien avec le père Jehan de Belleville

“Obéir à Rome ou rester fidèles à nos vœux ?”

■ Propos recueillis par **Anne Le Pape**
anne-le-pape@present.fr

Le père Jehan de Belleville est prieur conventuel du monastère bénédictin Sainte-Catherine-de-Sienne de Taggia, en Italie, non loin de la frontière française. Fondée par deux moines issus du Barroux, la communauté pratique la liturgie traditionnelle. A la suite du motu proprio *Traditionis custodes* du 16 juillet 2021 et de la réponse aux *dubia* de la Congrégation pour le culte divin du 4 décembre 2021 (promulguée le 18 décembre) un texte a été publié sur le site de la communauté (www.benedictins-de-immaculee.com). Le voici :

« Nous, moines bénédictins de l’Immaculée, du monastère Sainte Catherine de Sienne de Taggia fondé le 1er août 2008 par Mgr Mario Oliveri, érigé comme Institut de vie consacrée de droit diocésain le 21 mars 2017, et transféré au diocèse de Vintimille-Sanremo le 18 novembre 2020 par décret de l’évêque du diocèse, Mgr Antonio Suetta, nous avons promis d’être fidèles à nos Constitutions approuvées par le Saint-Siège et sur lesquelles nous avons prononcé les vœux sacrés de religion. En particulier, comme stipulé dans le prologue, nous nous sommes engagés devant Dieu et devant l’Eglise à garder toujours “la liturgie de la messe, célébrée comme [notre] rite propre, tant à l’extérieur qu’à l’intérieur du monastère, selon la forme plus que millénaire de la Sainte Eglise Romaine et jamais abrogée (*Summorum Pontificum*), dans sa langue latine et son chant grégorien” ; cet engagement solennel inclut l’usage des anciens rituel et pontifical romains, comme le montrent les cérémonies d’ordination depuis le début de notre fondation ; tout ceci par fidélité à “la théologie catholique formulée par le Concile de Trente qui, en fixant définitivement les *canons* du rite de la messe, a élevé une barrière infranchissable contre toute hérésie qui pourrait porter atteinte à l’intégrité du mystère de la Sainte Messe”. Comme l’a affirmé publiquement à la télévision Mgr Antonio Suetta, le 24 août 2021, nous sommes “les gardiens et les témoins de la Tradition la plus antique de l’Eglise”. C’est ainsi et non pas autrement que nous demeurerons fidèles, quoi qu’il en coûte.

« Que par l’intercession de la Très Sainte Vierge Marie Immaculée, le Souverain Pontife soit éclairé en sa fonction de Vicaire du Christ pour qu’à nouveau resplendisse, aux yeux du monde et pour le salut des âmes,

la foi catholique dans sa pureté et la liturgie traditionnelle qui en est la garantie, et que se brisent contre la Sainte Eglise tous les assauts de l’erreur et de la corruption. « Fait à Taggia, le 21 décembre 2021, en la fête de S. Thomas, Apôtre. »

Nous avons désiré pour nos lecteurs une plus ample information sur la position de la communauté face aux restrictions drastiques de la liturgie traditionnelle.

— *Mon Père, pouvez-vous rappeler à nos lecteurs la date et les circonstances de la fondation de votre monastère ?*

— En effet, j’ai dû partir de mon monastère Sainte-Madeleine du Barroux le 14 juillet 2007, car le nouveau père abbé et plusieurs moines se sont mis à concélébrer



Mgr Antonio Suetta célébrant au monastère la fête de saint Benoît – reportée cette année au 23 mars en raison de l’occurrence du dimanche de la Passion.

volontiers à l’extérieur du monastère dans le rite nouveau, en langue vernaculaire, face au peuple et avec la communion dans la main (même si eux ne la donnent pas ainsi). Egalement, parce que au Barroux on fait l’éloge de la concélébration, de la nouvelle liberté religieuse, et de l’œcuménisme actuel dans la mentalité du cardinal Kasper qui a préfacé le livre du père Basile, *Quel œcuménisme ? La difficile unité des chrétiens*. Bien qu’opposés sur ces questions graves, nous gardons



des rapports fraternels, et nous sommes toujours reçus charitablement au Barroux.

En 2008, nous avons été accueillis très chaleureusement par S.E. Mgr Mario Oliveri dans son diocèse d’Albenga-Imperia.

— *Quelles différences entre le sort des traditionalistes en France et en Italie ?*

— La différence me semble venir de ce qu’en Italie il n’y a pas eu le même mouvement d’opposition au NOM [nouvel Ordo Missae, NDLR] qu’en France où les grandes figures comme Jean Madiran, le père Calmel, Mgr Ducaud-Bourget, l’abbé Coache, et surtout Mgr Lefebvre ont entraîné à leur suite tant de fidèles désemparés. Autre différence : l’aile progressiste était beaucoup plus virulente et « iconoclaste » en France, se réclamant sans cesse de l’esprit du concile, d’où une réaction forte et justifiée ; alors qu’en Italie la permanence de la piété populaire traditionnelle a sans doute empêché de saisir le fond de la crise liturgique.

— *La célébration de la messe dans le rite traditionnel n’est plus un droit, ni même une faculté, mais est devenue une « concession » sans garantie et avec l’impossibilité de refuser la concélébration du Jeudi saint sous peine de révocation de cette même concession, sans compter l’interdiction de critiquer le concile Vatican II. La position des communautés qui y sont fidèles s’est donc fragilisée ?*

— Il ne faut pas se leurrer, tant le motu proprio que la réponse aux *dubia* montrent une volonté de supprimer l’usage de l’ancien rite à plus ou moins brève échéance. La position des communautés ne serait pas tant fragilisée par les violentes dispositions romaines que par un manque de fermeté dans la foi telle qu’elle s’exprime par la doctrine et le culte traditionnels de l’Eglise. Cette fermeté peut exiger le refus d’ordres gravement injustes venant des membres de la hiérarchie ecclésiastique, parce que la foi est première et fondamentale.

— *De par vos statuts, à qui devez-vous obéissance – au sein de l’Eglise militante – dans le domaine de la liturgie ?*

— La compétence est celle de la Congrégation pour le culte divin, mais celle-ci n’a pas tout pouvoir, comme en témoigne à sa manière Benoît XVI : « Ce qui était sacré pour les générations précédentes reste grand et sacré pour nous, et ne peut à l’improviste se retrouver totalement interdit, voire considéré comme néfaste. »

— *Quelle a été la réaction de l’évêque de votre diocèse ?*

— Notre évêque est dit par tous nos amis le meilleur des évêques italiens, à cause de son esprit de foi et sa mansuétude. Après le motu proprio, il a reconnu publiquement notre droit à l’usage du rite traditionnel de la messe.

— *Quand vous dites dans votre message du 21 décembre que vous resterez fidèles à la liturgie traditionnelle « quoi qu’il en coûte », qu’envisagez-vous qui puisse arriver ?*

— Si, ce qu’à Dieu ne plaise, Rome nous oblige à aller contre nos Constitutions, que devons-nous choisir : être obéissants à Rome et donc renégats, ou être fidèles à nos vœux et être condamnés comme « désobéissants » ? La réponse est claire ! ■



Promenade autour du monastère.